



## COMMUNIQUE LDH LILLE : SOUTIEN À L'APU DU VIEUX-LILLE !

Lille, le 02 mai 2024

La LDH Lille s'élève vigoureusement contre l'arrêt des subventions décidé par la Métropole Européenne de Lille (MEL) à l'encontre de l'association Atelier Populaire d'Urbanisme (APU) du Vieux Lille.

Prétextant la participation « à un climat de violence » lors de l'expulsion d'une trentaine de personnes d'une aire d'accueil des gens du voyage à Wattignies le 20 février 2024, ce que nie formellement l'APU Vieux Lille, la MEL annonce la suppression de la subvention pour l'année 2024, soit 38 000 €.

Pour ce faire, la Métropole mobilise la loi "confortant le respect des principes de la République" du 24 août 2021 et son décret d'application du 31 décembre 2021 sur le contrat d'engagement républicain (CER). Cette loi Séparatisme porte une nouvelle fois gravement atteintes aux libertés associatives.

La LDH, avec de très nombreuses associations, avait vivement critiqué la mise en place de ce contrat, au sujet duquel la Défenseure des droits ainsi que la Commission nationale Consultative des droits de l'Homme avaient émis de sérieuses réserves.

Nous indiquions que « cet acte de défiance envers toutes les associations risque de les fragiliser au moment même où leur engagement est essentiel pour le maintien de la paix sociale et l'exercice de la citoyenneté ».

Ce contrat, qui n'en est pas un puisqu'il n'est pas négocié, mais imposé par la puissance étatique, fait obligation aux associations qui reçoivent des subventions de respecter sept engagements contraignants et d'interprétation large, tel celui consistant à n'entreprendre ni inciter à aucune action susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. C'est ouvrir la voie, aussi bien pour l'État que pour les collectivités territoriales, à la suppression de subventions aux associations qui leur déplaisent au nom de positionnements politiques ou idéologiques. Alternatiba, le Planning Familial, la MRES de Lille en ont déjà fait les frais.

C'est aujourd'hui l'article concernant « les incitations à la haine et à la violence » qui est mobilisé contre l'APU du Vieux Lille. Non seulement l'accusation nous semble ahurissante compte-tenu des missions et des modes d'action de l'association, mais en outre la sanction infligée est disproportionnée au regard même des soi-disant faits, démentis par l'APU.

Cette décision risque de compromettre les missions indispensables de la structure puisque l'APU du Vieux Lille devrait licencier une personne à très court terme et suspendre l'accompagnement de près de 200 familles mal logées à Lille et dans l'agglomération. Alors que la crise du logement est manifeste, que les expulsions pour impayés s'étendent et que l'accès aux droits des mal-logés est fragilisé...

En conséquence, la LDH Lille apporte son soutien à l'APU Vieux-Lille et demande à la MEL de revenir sur sa décision.

**LDH – Section de Lille**

**Contact** : [lille@ldh-france.org](mailto:lille@ldh-france.org)